

Mentions légales sur la protection de vos données personnelles - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans un souci de démocratie locale, d'ouverture et de transparence, la Ville de Chevilly-Larue diffuse en direct sur Facebook le débat d'orientations budgétaires et organise le recueil de questions du public pour qu'elles soient posées de manière anonyme aux élus.

Les bases légales du traitement sont le consentement et l'intérêt légitime (cf. article 6.1. a et f) du Règlement général sur la protection des données).

Données enregistrées :

Cependant pour le bon fonctionnement du recueil et pour éviter les doublons ou les abus, la Ville a besoin de collecter la civilité, le nom (obligatoire), le prénom (obligatoire) ainsi que le courriel (obligatoire) de la personne qui pose la question.

Destinataires des données :

- Les personnes habilitées des services municipaux concernés
- La Maire

Durée de conservation des données : 3 mois.

Droits des personnes : En participant à cette collecte, vous acceptez de ce fait l'enregistrement et l'utilisation de vos données dans les conditions strictement énumérées ci-dessus.

De plus, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique : dpo@ville-chevilly-larue.fr
- Contacter notre DPO par courrier postal :
M. le délégué à la protection des données
88 avenue du Général de Gaulle
94669 Chevilly-Larue cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.